Arrêté temporaire n°2026-0648
Portant réglementation de la circulation

Rue de Bazeilles

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par **TARGUISTI DJAMEL** aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que deux camions rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 31/10/2026 Rue de Bazeilles

ARRÊTE

Article 1
Le 31/10/2026, Rue de Bazeilles de la rue des Champagnes à la rue de l'Espierre, un rétrécissement de chaussée, conséquence d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

Fait à Wattrelos, le 17 octobre 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe

Zohra REIFFERS

SERVICES TECHNIQUES * WATTRELOS (Nord) * MAIRIE de